



**Compte rendu du Comité Technique Académique (CTA) de l'académie de Reims
du LUNDI 4 juillet 2022 à 14h30**

Membre de l'administration du Rectorat de Reims présent.e.s

M. le Recteur Olivier BRANDOUY

Mme Sandrine CONAN, secrétaire générale

M. Cyrille BOURGERY, Secrétaire Générale d'Académie Adjoint DRH

Madame Aline VO QUANG, DASEN Aube

Madame Catherine MOALIC, DASEN des Ardennes

Monsieur Bruno CLAVAL, DASEN de la Marne

Monsieur Michel FONNE, DASEN de la Haute-Marne

Représentant.e.s de la Fédération Unsa Education Grand Est académie de Reims présent.e.s

Jean-Michel ALAVOINE, SE-UNSA Reims

Arnaud MEILHAN, UNSA Education Reims

Mickaël ADAMKIEWICZ, SA A&I UNSA Reims

Sylvie GANTHIER, SE-UNSA Reims

Secrétaire de séance : UNSA

Ordre du jour

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des VDU du 16 mars, du 28 mars, du 5 mai

Point 2 : Plan académique de formation 2022-2023 (pour avis)

Point 3 : Présentation des BOP académiques ; exécution 2021 et budget 2022 (pour information)

Point 4 : Questions diverses



**Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation
au CTA du 4 juillet 2022**

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Une situation politique inédite en France ... qui exige de répondre aux urgences du quotidien

Un message fort a été adressé au gouvernement et au Président de la République lors du second tour des élections législatives. Pour la première fois depuis l'inversion du calendrier électoral en 2002, les électrices et les électeurs n'ont

pas donné de majorité absolue au président élu pour gouverner... ni à aucun autre parti ou coalition pour créer les conditions d'une cohabitation, comme notre Vème République a pu en connaître par le passé.

Que retenir de ces élections ?

Tout d'abord, que le premier parti de France est le parti des abstentionnistes.

Ensuite, qu'aucun parti ou coalition n'a gagné, hormis le Rassemblement National qui a conquis un nombre de sièges record et confirme dans l'hémicycle sa place de premier parti d'opposition avec une implantation et des moyens qu'il n'avait osé espérer.

Enfin, nous sommes devant une crise institutionnelle, fruit d'une crise politique grave et profonde. Cette situation représente un danger pour notre stabilité démocratique. La période qui s'ouvre est des plus incertaines. L'amalgame possible des crises politique, sociale, économique, environnementale et géopolitique fait courir les plus grands risques.

En résumé, si cette situation politique est inédite en France, l'exigence de répondre aux urgences du quotidien n'a jamais été aussi forte.

Pour l'UNSA, face à une extrême-droite qui se fortifie, avec des territoires durablement conquis et au défi démocratique que représente une abstention croissante qui se maintient, notamment chez les jeunes, il est indispensable de changer de méthode politique, à l'opposé de ce qui s'est passé pendant le premier quinquennat Macron, où le rôle des corps intermédiaires dans la démocratie sociale a été ignoré, voire mis à mal.

Le président a désormais la responsabilité de trouver une issue. Le pire serait qu'il noue des alliances avec certains pour faire plier les autres sans entendre ce qui s'exprime au plus profond de la société.

L'erreur du président et de sa majorité relative ou des formations politiques d'opposition serait de camper sur leurs positions respectives rendant notre pays ingouvernable.

D'ailleurs si on regarde nombre de démocraties voisines, force est de constater que de grands pays ont l'habitude de coalitions gouvernementales ou de majorités trouvées au cas par cas sur tel ou tel sujet.

Les politiques de la majorité relative mais aussi ceux des oppositions doivent comprendre que c'est sur les urgences du quotidien que des réponses sont attendues. Il faut absolument répondre aux épuisements, aux déceptions et aux désespoirs.

Alors finalement, cette situation inédite en France ne serait-elle pas l'occasion de créer enfin une culture du compromis dans la vie politique française ? Il faut que l'exécutif arrête de penser et décider seul, et qu'il reconnaisse enfin que notre démocratie est faite de nombreuses participations, politiques mais aussi syndicales notamment.

Pour rappel, le compromis est défini par le dictionnaire Larousse, comme une action qui implique des concessions réciproques.

À l'UNSA, nous sommes rompus au compromis depuis notre création et donc légitimes à en parler. Le préalable à tout compromis est d'accepter le dialogue, le vrai, pas la simple écoute polie.

L'intention de dialogue ne suffit pas. Il faut des actes concrets et durables.

C'est vrai que dialoguer n'est pas facile. Pour tout dire, c'est exigeant, cela prend du temps (ce fameux temps qui nous manque trop souvent) et cela nécessite une bonne dose d'humilité en acceptant de ne pas détenir forcément La vérité sur le sujet en discussion...

A ce propos, Monsieur le Recteur, l'Unsa-Éducation déplore notamment que des courriers et mails envoyés par certains de ses syndicats restent désespérément sans réponse du rectorat.

Après ce propos liminaire incontournable sur le contexte politique général tant la situation est inédite, nous allons désormais centrer notre déclaration sur le champ de l'éducation, et notamment sur la fragilité actuelle

de notre système éducatif. Il faut absolument en prendre toute la mesure et réparer le lien avec les personnels et même avec l'ensemble de la communauté éducative.

Cette fragilité du système éducatif a de multiples causes :

- *En premier lieu, un fonctionnement très vertical.*

- *En deuxième lieu, une crise sanitaire a marqué ces 2 dernières années qui ont bouleversé la vie des personnels et des structures,*

- *En dernier lieu, nous vivons une crise systémique de notre système éducatif en termes de dévalorisation, de précarisation et de mal-être de nos métiers de l'éducation,*

Nous les avons déjà développées à maintes reprises

Pour l'Unsa-Éducation, cette crise multifactorielle nécessite des mesures fortes pour relever notre système éducatif, abimé par ces 5 dernières années, pour redonner confiance aux personnels.

Et cela doit passer immanquablement par un changement de méthode plus large de l'exécutif en direction des représentants des salarié-es. Tout comme l'UNSA, l'Unsa-Éducation est convaincue que les salarié-es eux-mêmes, par les organisations qui structurent leur analyse et leur parole, peuvent permettre la prévention des crises ou le dépassement des crises par la construction de solutions partagées, des solutions sources de progrès.

Le progrès par l'École publique est notre moteur.

La crise la plus urgente est celle de l'attractivité de nos métiers. L'UNSA Éducation est très inquiète des conditions dans lesquelles va s'opérer la prochaine rentrée scolaire.

Nous alertons depuis de nombreuses années sur cette situation de déficit d'attractivité qui s'installait et nous avons prévenu de son accélération.

La revalorisation de la valeur du point d'indice ainsi que les autres mesures d'accompagnement marquent un changement de dogme mais ne permettent pas de combler la perte de pouvoir d'achat accumulée par des années de gel du point d'indice. Avec 3,5% le compte n'y est pas, loin s'en faut !

Le gouvernement doit proposer à l'Assemblée nationale une programmation budgétaire pluriannuelle ambitieuse pour restaurer cette confiance et créer le choc d'attractivité nécessaire à notre École.

La réforme de la formation des métiers d'enseignant·es CPE et PsyEN a accéléré cette désaffection en compliquant non seulement l'accès à ces métiers, mais en rendant plus périlleuse l'entrée dans ces métiers, avec parfois des chocs qui sont ensuite difficilement surmontables pour ces nouveaux professionnels.

À ce propos, Monsieur le Recteur, l'Unsa-Éducation, par la voie du SE-Unsa vous exprime sa totale opposition à la façon dont le rectorat de l'académie de Reims répartit les admis au CRPE entre les quatre départements. À la lumière des informations qui nous sont remontées par des admis au CRPE nous faisant part de leur affectation, nous avons relevé des anomalies. Comment expliquer en effet, que des admis ayant demandé la Marne en 1^{er} vœu aient été affectés dans les Ardennes alors que d'autres admis avec un rang au concours moindre aient obtenu la Marne ?

Normalement, l'affectation des admis au CRPE se fait en respectant leur rang d'admission au CRPE et en les affectant dans le département en suivant leur ordre de préférence. Or, le Rectorat de Reims a affecté les admis CRPE selon leur rang de concours et leurs vœux. MAIS dans la limite des capacités d'accueil (postes à temps plein et à mi-temps) ouvertes dans chaque département.

Pour le SE-Unsa cette modalité d'affectation est inadmissible. Le rang au concours devient secondaire, le 1^{er} critère de répartition entre les départements étant le statut du lauréat.

Dès vendredi, le SE-Unsa est intervenu au ministère pour dénoncer ces pratiques et demander le retrait immédiat de cette instruction de la DGRH. Et faute d'une abrogation par le ministère de l'Instruction donnée par la DGRH, le SE-Unsa a prévenu le cabinet du ministre qu'une requête en annulation de l'Instruction du ministère ainsi qu'un référé suspension seraient déposés auprès du Conseil d'Etat.

À peine arrivés dans l'Éducation nationale et déjà maltraités !

Dernière raison de cette liste non-exhaustive, c'est la mise sous-tension budgétaire du système. Elle impose une

gestion des personnels à flux tendu sans se donner, ni le temps, ni les marges budgétaires, entre le temps du recrutement et celui de la prise de fonction. Elle ne se donne pas non plus les moyens humains pour administrer notre ministère avec des personnels administratifs trop peu nombreux. Le plan de requalification de la filière administrative que nous soutenons nécessite des créations d'emplois.

Nous savons que toute l'institution est mobilisée pour tenter de préparer la rentrée, mais l'UNSA Éducation réaffirme que des mesures complémentaires, immédiates et ambitieuses sont indispensables afin de sécuriser, non seulement la rentrée, mais l'ensemble de l'année scolaire.

Car les difficultés sont plus profondes encore que la capacité à mettre un·e enseignant·e devant chaque classe la première semaine de septembre.

C'est déjà un grand défi, mais en plus il ne dit pas tout quant aux manques de personnels sur de nombreux autres métiers et fonctions, à commencer par celle de remplaçant·e, absolument nécessaire pour affronter les congés ou départs pendant l'année scolaire.

Déjà depuis de nombreuses années, des écoles et des établissements n'ont plus d'infirmier·ère, ni de médecin, ou encore d'assistant·e social·e, empêchant ainsi de mettre en œuvre les obligations du ministère envers les élèves avec des pertes de chances pour ceux-ci.

Le déficit d'attractivité est tel, qu'à l'instar d'autres académies, l'Académie de Reims mène une opération de promotion et de découverte des métiers de l'Éducation nationale au-delà du métier d'enseignant. Il ne s'agit pas de job dating, pour recruter dans l'immédiat, mais d'un « Talent Tour » pour donner envie de rejoindre l'académie de Reims à l'avenir.

Monsieur le Ministre a également exprimé sa volonté de lutter contre les inégalités scolaires. C'est un objectif que nous partageons pleinement.

C'est un objectif ambitieux si on veut s'engager, comme nous le voulons à l'UNSA Éducation, à travailler jusqu'aux questions de mixité sociale dans nos écoles et établissements scolaires ou encore d'offre éducative en milieu rural.

Mais pour éviter de continuer à reproduire les inégalités sociales, il nous faut d'abord réussir à avoir des personnels sur toutes les missions et fonctions et pendant toute l'année scolaire. Il faut ensuite qu'ils puissent être économiquement sécurisés pour entrer dans la participation à des projets collectifs et acquérir de nouvelles compétences.

Une loi de programmation budgétaire pluriannuelle ambitieuse pourrait ainsi réparer des injustices comme par exemple, les temps partiels subis des AESH qui les empêchent de percevoir une rémunération complète ou l'exclusion des assistant·es d'éducation ou des AESH de la prime Rep+.

Pour conclure, Monsieur le Recteur, notre École publique et laïque est au cœur d'une société aujourd'hui fracturée et menacée de nombreux périls sociaux, démocratiques ou environnementaux encore. L'UNSA Éducation est mobilisée par et pour le sens de nos métiers qui préparent l'avenir. Nous souhaitons vivement que les conditions soient réunies pour renouer avec le progrès dans et par notre service public d'Éducation.

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des VDU du 16 mars, du 28 mars, du 5 mai

VOTE : Adopté à l'unanimité

Point 2 : Plan académique de formation 2022-2023 (pour avis)

M. Borloz remplace Madame Charlier et présente les travaux menés dans le cadre du PAF 2022 2023 en insistant sur la nécessité de réduire l'offre dans le souci d'une meilleure qualité et de répondre aux besoins

afin de permettre la formation aux métiers et l'évolution de la carrière. Une formation avec des aspects nouveaux ; il ne s'agit d'un simple plan de formation mais d'un programme de formation avec un caractère pluri-annuel. Obligation de rentrer des modules dans Gaïa mais ces modules s'intègrent dans une démarche de parcours sur plusieurs années = donc besoin de mettre en parallèle ces modules.

Monsieur le Recteur présente les orientations stratégiques de l'Ecole Académique de la Formation Continue :

- 1- *Organiser la professionnalisation et la montée en compétences des personnels des fonctions supports et de l'encadrement, suite au constat de la faiblesse de la formation pour les agents autres qu'enseignants,*
- 2- *Accompagner les équipes éducatives et pédagogiques pour actualiser leurs compétences et connaissances, et leur permettre de perfectionner leurs gestes professionnels,*

Remarques : on ne voit pas l'égalité hommes-femmes apparaître comme un axe et donc une priorité dans les orientations stratégiques de l'Ecole Académique. Or c'est une priorité nationale.

Monsieur le Recteur : Ces éléments seront bien au cœur des formations et ces priorités ont été discutées en CTMEN et l'objectif était de faire un document plus synthétique. Tout est à construire. Besoin aussi de pouvoir notifier les stages faits par les agents sur un document officiel qui pourrait suivre l'agent dans son parcours professionnel comme le modèle de Mon Compte Formation.

L'UNSA salue le travail fait pour réaliser ce document et est séduite par ce plan de formation pluri-annuel. Il faut du temps pour « digérer » les formations et donc cela va dans le bon sens. L'épaisseur du catalogue a été réduit et c'est une bonne chose. C'est la pertinence des actions qui compte et encore faut-il que les collègues s'en saisissent. Toujours ce problème d'attractivité de cette formation continue. Est-ce que cette nouvelle formule va séduire ? A l'exemple des personnels IRTF bio où tous les ans le même module est présenté et donc sans réel attractivité, ou bien les personnels administratifs qui ne s'absentent pas de peur de la charge de travail qui les attend à leur retour.

Monsieur le Recteur : Besoin de réaffirmer pour tous la priorité donnée à la formation qui doit se faire sur le temps de travail sans que l'agent soit ensuite écrasé par le travail. Un gros travail à faire en déployant la formation à proximité.

UNSA : lorsque l'on programme une action de formation, regarde-t-on la période à laquelle on la programme car certains moments sont très chargés. Est-ce une piste de travail que vous examinez ?

Monsieur Borloz : oui mais ces deux dernières tout a été chamboulé avec le COVID.

M. Claval sur la DSDEN apprenante : être au plus près des besoins des personnels ; comment articuler les priorités d'un service (DSDEN, Rectorat) et la réalité de ce qui est attendu. A la DSDEN de la Marne, articulation des besoins remontés lors des entretiens professionnels et la façon de les mettre en place. Question aussi des lieux de formation. Et ensuite quels retours sur la formation réalisée ?

Monsieur le Recteur : Besoin de s'inspirer de ce qui a été engagé dans la DSDEN de la Marne pour former de façon plus moderne, plus impactante.

Monsieur Borloz : Nouvelle plateforme à la rentrée SOFIA FMO (toutes les académies passeront par cette grosse plateforme) pour les stages mais avec toujours en arrière-plan Gaïa qui devra être changée en 2024.

VOTE : Abstention de l'UNSA. (CONTRE FSU)

Point 3 : Présentation des BOP académiques ; exécution 2021 et budget 2022 (pour information)
--

BOP 140 : 1^{er} degré (enseignants, Psy-EN, Personnels d'inspection, assistants étrangers)

BOP 141 : Second degré (enseignants, Psy-EN 2nd degré, Personnels d'inspection, personnels de direction, personnels de laboratoire, personnels administratifs des EPLE et des CIO, assistants étrangers)

BOP 139 : enseignement privé (1^{er} et 2nd degré)

BOP 230 : vie de l'élève (personnels de santé et social, personnels d'éducation, AESH, ...)

BOP 214 : programme soutien (formation, examens, concours, ...)

Point 4 : Questions diverses posées par l'Unsa Education

Prime REP+ : Quels sont les critères d'attribution retenus ? Quelles sont les modalités d'information des équipes concernées ?

Répartition part variable : critère retenu taux de PSC les plus défavorisés et un GT (septembre 2022) à venir pour affiner ce taux et définir un mode de calcul définitif pour les prochaines années. Donc un positionnement provisoire. Un outil commun 1^{er} et second degré. 3 tranches.

Elle sera versée dans l'été (août). Information par les DASEN et communication coordonnée par écoles et établissements concernés.

L'UNSA regrette que le versement soit encore repoussé.

Concernant les lauréats du CRPE : Quelle est la répartition des stagiaires entre les quatre départements ?

Prévisions 100 mi-temps et 65 temps pleins, dans la réalité = 50 mi-temps et 115 temps pleins

La répartition :

- 08 = 12 mi-temps classe et 19 temps plein
- 10 = 13 mi-temps classe et 41 temps plein
- 51 = 12 mi-temps classe et 32 temps plein
- 52 = 13 mi-temps classe et 23 temps-plein

UNSA : situations incongrues car des collègues bien classés n'obtiennent pas leur vœu 1 alors que d'autres classés plus loin obtiennent leur vœu 1 suite à des quotités de travail différentes. Or c'est un seul et même concours. Pourquoi ne nous a-t-on pas informés dans les lignes de gestion de ces nouvelles modalités de répartition de stagiaires ? Rien n'est écrit ! A quoi servent les LDG ? C'est inadmissible.

Pour le rectorat, cela ne pose pas de problème !

AESH et école inclusive

- Combien d'AESH ont finalement eu une augmentation de leur quotité de travail ?

Dans le 08 : 20 passent de 50% à 62% ainsi que 6 nouveaux à 62 %

Dans le 51 : 70 en CDI passent de 50% à 60%

- Concernant le retour sur le GT des AESH : quelles décisions le rectorat de Reims a-t-il finalement prises concernant les conditions de travail des AESH ?

Travail poursuivi sur la base des propositions des ateliers. Travail inachevé avec un nouveau GT.

Point sur l'évaluation (harmonisation période d'évaluation, critères, cohérence avec la perspective des cédésations) = une circulaire harmonisée ;

Information sur la rentrée :

> **Un guide** en cours de finalisation et distribué dès la rentrée autour des personnes référentes, des droits et des pages adaptables par PIAL ou par département.

> **Un kit d'accueil sur leur lieu d'affectation avec les démarches :**

- je suis AESH : que dois-je faire dès la rentrée ?

- je suis directeur/ chef d'établissement, quelles démarches pour accueillir les AESH ?

- Je suis un collègue référent : que dois-je faire avec l'AESH ?

Les AESH doivent être inclus dans les réunions de pré-rentrée.

Un guide d'utilisation de la messagerie afin que ce canal d'information soit bien repéré.

D'autres points en terme de formations spécialisées (en cours d'élaboration sur les troubles autistiques,...) avec des AESH ressources pour aider les autres collègues AESH. Dans le courant de l'année prochaine.

Envoi d'un tableau de bord sur ECA avec des échéances des actions pour le suivi des délégués des personnels.

Question des renouvellements des contrats (échéances en Août) avec un objectif que les décisions de non-renouvellement soit données pour début juillet et pour les renouvellements courant juillet.

Gros travail sur l'accompagnement des situations médicales.

- **Heures de fractionnement : heures connexes** : certains AESH obtiennent à la demande leurs heures de fractionnement. Il n'y a pas eu d'information générale sur cette modalité. Nous souhaitons que la possibilité

de prendre les heures de fractionnement à la demande, en dehors des heures connexes, soient accordée à tous.

Ces heures de fractionnement ont un décompte différent entre les AESH et les AED ; position souple pour la fin de l'année avec une bienveillance à condition que l'accompagnement des élèves soit assuré. Dès la rentrée, un GT sur cette question afin d'aboutir à une base commune de gestion académique.

Remarque de l'Unsa : la base était académique, mais certains obtenaient, d'autres pas.

Stagiaires : Combien y-a-t-il de stagiaires 2nd degré à temps plein et de stagiaires à mi-temps ?

Pas encore finalisé avant le 11 juillet avec moins de surprise mi-temps et temps plein. Tout devrait être fait pour le 15 juillet. + une phase de discussion pour les recours. Donc tout devrait être fini fin juillet. Entre les prévisions et la réalité, il y a de fortes différences car de nombreux candidats ne sont pas venus. Une attention pour ne pas bloquer le mouvement intra.

Rentrée des stagiaires 1er degré et 2nd degré : Quelles sont les modalités d'accueil des stagiaires à la rentrée prochaine ? Y-aura-t-il une semaine d'accueil comme d'habitude ?

Accueil à partir du 25 août pas forcément centralisé sur Reims avec des sites à distance en INSPE.

Changement de grade : nous avons demandé les contingents

Premier degré :

Hors-classe : 402 (90 Ardennes, 90 Aube, 163 Marne, 59 Haute-Marne)

Classe exceptionnelle vivier 1 : 77 (17 Ardennes, 18 Aube, 29 Marne, 13 Haute-Marne)

Classe exceptionnelle vivier 2 : 52 (9 Ardennes, 10 Aube, 29 Marne, 4 Haute-Marne)

Echelon spécial : 56 (17 Ardennes, 17 Aube, 10 Marne, 12 Haute-Marne)

Dans le second degré :

Hors classe : certifiés : 168 certifiés, Peps 25, 50 PLP, 7 CPE, 7 Psy-EN

Classe exceptionnelle : 59 certifiés (39 vivier 1, 20 vivier 2) et 23 échelon spécial ; 10 PEPS (7 vivier 1, 3 vivier2) et 3 échelon spé ; 20 PLP (12 vivier 1, 8 vivier 2) 4 échelon spé ; 2 CPE ; 1 Psy-EN

Mutations

- Pouvez-vous nous préciser comment a été faite la sélection des candidats retenus sur les **postes spécifiques académiques** ?

Avis des chefs d'établissement et des IPR sur la base des fiches de poste avec un classement si pluralité avec un entretien.

- **Stagiaires actuels 1^{er} degré** : point sur les possibilités de leur accorder un ineat-exeat entre les départements de l'académie.

Comme d'habitude, les mouvements entre les départements de l'académie sont théoriquement possibles dans le cadre d'échanges. Aucune possibilité dans la Haute-Marne avec 3 démissions de stagiaires (remarque de l'Unsa : des collègues se mettront en dispo avec rapprochement de conjoint, et tout le monde y perdra !)

Vie des établissements : Les dotations des crédits pédagogiques sembleraient avoir diminuées dans les établissements. Pouvez-vous nous le confirmer et nous en expliquer la raison ?

Oui pour certains établissements liés aux modalités de calcul avec une baisse des effectifs, la baisse des dotations et les reliquats (tenus compte lors du calcul). Possibilité de contact des établissements si besoin. Changement aussi des versements avec une dotation annuelle et non plus en deux fois. Objectif : réguler les reliquats afin de les diminuer. Plus il y a des reliquats académiques moins la dotation est importante.

AED : Certains AED obtiennent à la demande leurs heures de fractionnement. Il n'y a pas eu d'information générale sur cette modalité. Nous souhaitons que la possibilité de prendre les heures de fractionnement à la demande, soient accordée à tous. Ce sera traité dans le cadre du GT des AESH

- **Cdisation des AED** : quelles sont les modalités d'information des AED concernés : démarche et délai ?

Pour le 1er septembre : Entre 50 et 60 AED et d'ici 31 décembre 20 à 40 de plus. Les établissements ont été informés que personne ne pouvait proposer un CDI car pas de texte pour le moment + vigilance pour les AED proches des fins de contrats.

Heure d'AP en LP : les chefs pondèrent dans certains LP. Aucune pondération n'est prévue dans les textes et des pratiques avec des heures d'AP utilisées à autre chose. Travail des IPR et besoin de faire remonter au rectorat ces situations afin que cela soit corrigé pour la rentrée.

Extensions des doublements : pas de texte ni d'annonce à ce jour.